

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2024 023 CA

SEANCE du 21 octobre 2024

Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**

L'An deux mille vingt quatre

Le vingt et un octobre à 14h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23

Présents : 22

Pouvoir : 1

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président, Conseiller Départemental – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Patricia MARROCQ, Conseillère Départementale – Francis LARROQUE, Conseiller Départemental – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local – Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée – Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée – Marie-Ange PASSSARIEU, Personnalité Qualifiée – Danièle DARAN, Personnalité Qualifiée – Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée – Régis SANSOT, Personnalité Qualifiée – Franck CHARRIE, Représentant la CAF – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF – Philippe LAFFORGUE Représentant Action Logement Services – Pascal RICAUD, Représentant syndical CGT – Jean-Michel BOINAIS, Représentant Syndicat CFDT – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires – Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Charlette BOUE, Conseillère Départemental. à Patricia MARROCQ

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, Monsieur Michaël BOUTINES, secrétaire du C.S.E, Mme Marie-Josée CARRERE, Cheffe d'unité Politique de l'Habitat, représentant Monsieur le Préfet du GERS, Mme Sylvie SAINT MARTIN – Direction Territoires et Développement Durable du Conseil Départemental du Gers, collectivité de rattachement Stéphane BERAUD, Secrétaire de séance.

OBJET : POLITIQUE D'AUGMENTATION DES LOYERS DE L'ANNEE 2025

L'Office Public de l'Habitat du Gers, depuis plusieurs années, pratique une politique de hausse des loyers se traduisant par des hausses annuelles inférieures ou égales à l'Indice de Référence des Loyers (IRL).

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a pérennisé le dispositif de plafonnement des loyers pratiqués, en posant dans le Code de la Construction et de l'Habitation (art. L. 353-9-3 et L. 442-1 du CCH) le principe d'une évolution des loyers pratiqués corrélée à l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers (IRL du 2^{ème} trimestre de l'année N-1).

Le taux de l'IRL du 2^{ème} trimestre 2024 est de 3.26 %.

Le Président propose au Conseil une augmentation des loyers de **3.00 %**.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **décide à la majorité** d'appliquer une augmentation des loyers de l'OPH32, à compter du 1^{er} janvier 2025, de **3.00 %**, et de poursuivre l'autorisation donnée concernant l'accord de principe pour une augmentation de loyer suite à une opération de réhabilitation de logement.



FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Bernard KSAZ

Pour : 20

Abstention : 1

Contre : 2